

Le mercredi 2 mars 2022

---

**Communication au personnel, aux parents et aux élèves qui fréquentent nos écoles primaires et secondaire concernant les allègements aux mesures sanitaires applicables le 7 mars prochain**

---

Bonjour,

Suivant les recommandations de la Santé publique, un allègement supplémentaire s'appliquera à compter du lundi 7 mars prochain, soit la possibilité de retirer le masque à certains endroits.

**Primaire et service de garde**

À compter du 7 mars 2022, le personnel et les élèves du primaire pourront retirer le masque lorsqu'ils sont assis en classe. Celui-ci pourra également être retiré dans les services de garde pour les enfants lorsque ces derniers sont assis.

Toutefois, le port du masque d'intervention demeure obligatoire dans les cours d'éducation physique, dans les aires communes, au service de garde (à part lorsque les élèves sont assis), lors des déplacements, lors des activités parascolaires et dans le transport scolaire.

**Secondaire**

À compter du 7 mars 2022, le personnel et les élèves du secondaire pourront retirer le masque lorsqu'ils sont assis en classe.

Toutefois, le port du masque d'intervention demeure obligatoire dans les cours d'éducation physique, dans les aires communes, lors des déplacements, lors des activités parascolaires et dans le transport scolaire.

**Veillez noter qu'au retour d'un isolement préventif ou à la suite d'une infection à la COVID-19, le port du masque est obligatoire, et ce, jusqu'au jour 10.**

Nous vous remercions de votre si grande collaboration depuis le début de cette pandémie. Nous sommes encouragés par ces assouplissements et soyez assurés que nous portons toujours une attention particulière à la qualité et à la sécurité des services offerts dans chacun de nos établissements afin d'offrir le meilleur en tout temps.

L'équipe de directions